

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article718>



Rapport d'activité académique 2003-2005

[RAA] Assistants d'éducation

- Technique - Archives - Archivage CAA - C.A.A. 2003-2005 (archives) -



Date de mise en ligne : mardi 1er février 2005

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Un passage en force

C'est la méthode choisie au printemps 2003 par le gouvernement pour faire voter le nouveau statut d'assistant d'éducation, malgré l'opposition et les mobilisations des personnels, particulièrement des étudiants-surveillants et des aides éducateurs.

Ces deux catégories sont mises en extinction et les « survivants », dont la disparition est malgré tout programmée, voient leurs droits remis en cause. Cette situation est révélatrice d'une des motivations du gouvernement : il ne supporte pas que des catégories de personnels aient acquis des droits et des garanties par l'action collective syndicale et les supprime purement et simplement pour créer un nouveau statut plus précaire offrant aux chefs d'établissement la possibilité de recruter des salariés taillables et corvéables à merci.

Par ailleurs, avec cette politique, il y a moins d'adultes dans les écoles, collèges, lycées. Le rectorat, interpellé lors du CTPA du 18 mai 04, confirme que les aides éducateurs ne sont pas remplacés quand ils sont en fin de contrat (au prétexte qu'ils relèvent d'un dispositif temporaire d'aide à l'insertion aujourd'hui abandonné). Le constat est sans appel : c'est souvent dans les établissements ZEP que ces personnels étaient les plus nombreux, donc ce sont encore une fois les élèves connaissant le plus de difficultés qui paient la facture. Que répond le rectorat ? C'est comme ça !

Un nouveau défi pour le syndicalisme

Le SNES et les sections FSU ont dès la rentrée 2003 soutenu les actions communes MI-SE, assistants d'éducation qui ont été menées dans certains établissements et qui ont contraint l'administration à changer de ton.

Ils ont pris des initiatives (bulletins, pétitions, stages) pour favoriser une démarche revendicative collective pour l'obtention de nouveaux droits et leur application, pour l'amélioration des conditions d'emploi et de travail et de la protection sociale, pour donner la possibilité de s'exprimer et d'être représentés démocratiquement.

Les résultats ne sont pas encore satisfaisants ; la grande précarité de ces collègues, leur dépendance directe vis à vis du chef d'établissement, l'incertitude sur la durée de leur présence dans l'Éducation nationale rendent plus difficile la constitution de collectifs syndicaux.

Comment continuer, pour quelles revendications : le congrès académique des 17 et 18 mars aura à répondre à ces questions qui concernent tous les personnels.



Syndicat national des enseignants de second degré